RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du lundi 28 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BOULLANGER Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. PETERLÉ Gaston

Absent(e)(s): Néant

Délégation de pouvoir : M. PETERLÉ Gaston à Mme PIGUET Colette

Un scrutin a eu lieu, M. GAILLARD Alexandre ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) URBANISME:

- **DPU parcelle C n°560** lieudit « 7 chemin, Creux des Moirots »
- Contrat de réservation pour la parcelle ZH 294 (chemin des vaches)
- Point sur les dernières autorisations accordées

2) FINANCES:

- Approbation comptes administratifs 2021
- Budget prévisionnel 2022
- Admission en non-valeur budget assainissement
- 3) LOGEMENT COMMUNAUX: travaux de chauffage

<u>4) PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS</u>: demande de financement, retour sur la réunion du 9/02 avec les habitants

5) REUNION PUBLIQUE SUR LE FONCIER LE 15 MARS

6) QUESTIONS DIVERSES

- démission de Mme Aline DOS SANTOS
- calendrier commission communale des impôts directs et commission électorale

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente d'un terrain par le SRPI à la Commune des Monts Ronds pour leur projet de microcrèche communale

Le conseil municipal est d'accord pour l'ajout de ce point.

1) URBANISME:

• **DPU parcelle C n°560** – lieudit « 7 chemin, Creux des Moirots »

Maître Francine BOSSET, notaire à QUINGEY, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée C n°560, lieudit « 7 Chemin Creux des Moirots ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix (Mme PIGUET Colette ne prenant pas part au vote), de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• Contrat de réservation pour la parcelle ZH 294 (chemin des vaches)

Mme le Maire explique que M. HERZ Thomas, domicilié 1 Impasse des Vaujeans à MONTROND LE CHATEAU est candidat à l'acquisition de la parcelle ZH n°294 d'une superficie de 939 m².

Mme le Maire rappelle que la vente est consentie moyennant le prix de 75 € TTC le mètre carré, payable au comptant, à la signature de l'acte authentique de vente qui sera dressé par Maître BOSSET, Notaire à QUINGEY (Doubs),

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide d'attribuer la parcelle ZH n°294 à M. HERZ Thomas et autorise Mme le Maire à signer le contrat de réservation afférent.

• Point sur les dernières autorisations accordées

Déclaration de travaux : Mme GUINCHARD Christiane : réfection de toiture AU 12 Grande Rue

2) FINANCES:

- Approbation comptes administratifs 2021

Vincent Coquiard, 1 er adjoint en charge des finances, présente les comptes administratifs (tenus par le maire) et comptes de gestion (tenus par le trésorier) des budgets général et assainissement pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté leur concordance et après en avoir délibéré, **décide de voter par 12 voix pour** (<u>Mme le Maire se retire et n'assiste pas au vote</u>) <u>les</u> comptes administratifs et comptes de gestion 2021 pour les budgets Général et Assainissement.

- Budget prévisionnel 2022

Vincent Coquiard, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente les budgets prévisionnels général et assainissement pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de voter par 13 voix pour**, les budgets prévisionnels Général et Assainissement 2022.

Affectation des résultats 2021 des Budgets Assainissement et Général :

Vincent Coquiard, 1er adjoint en charge des finances, présente les propositions d'affectation des résultats 2021 des budgets général et assainissement :

Affectation des résultats 2021 du budget assainissement :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				0.00 €	0.00 €	-6 195.72 €
	-2 412.67 €		-3 783.05 €	0.00 €		-0 180.rz ·
FONCT	12 282.59 €	2 412.67 €	6 217.44 €			16 087.36 €

Le résultat d'investissement cumulé est de

-6 195.72 € 16 087.36 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	16 087.36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter la virement prévu au BP (c/1068)	6 195.72 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- € 9 891.64 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) l'otal affecté au c/ 1068 :	6 195.72
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Affectation des résultats 2021 du budget général :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A	L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	OMFFRES A PREMORE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
MVEST			n. atta Son Zain Standalumin Santa atta hi	56 486.72 €	-23 946.02 €	
	5 062 17 €		69 067.53 €	32,540.70 €	-E3 270,02 C	50 183.68 €
FONCT	80 515.19 €	0.00 €	-15 360 68 €	W1107		45 154.51 €

45 154 51 @

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement rests toujours en investissement et doit en priorité ocuvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Le résultat de fonctionnement cumulé est de

EXCEDENT DE PONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	45 154.51 €
la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1968)	- €
loide disponible affecte comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 602)	- 6
	45 154 51 6
'objecté au c/ 1068 :	
	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 092) en dépenses de fonotionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de voter par 13 voix pour**, les affectations des résultats des budgets Général et Assainissement 2021 cumulées avec les résultats de l'exercice 2020, tel que mentionné dans les tableaux ci-dessus.

- Admission en non-valeur budget assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, décide de ne pas procéder à l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget assainissement pour un montant de 2469,90 € (liste n° 5168780131 adressée par le Trésorier).

Le conseil municipal demande à la Trésorerie de continuer les démarches envers le seul administré concerné par cette liste et demande à ce qu'un huissier soit mandaté pour recouvrer les sommes dûes.

3) LOGEMENT COMMUNAUX:

• Travaux de chauffage:

M Xavier LIDOINE indique que M Jeanguillaume Thibault a donné son préavis pour quitter le logement communal qu'il occupait au 4 rue de l'église et qu'il serait opportun, tel que cela a déjà été évoqué en commission communale bâtiments, de remplacer le système de chauffage exitant (pôle à bois et convecteurs électriques vétustes) avant de relouer le logement.

Après débats, le conseil municipal est d'accord pour installer un système de pompe à chaleur (PAC air/air) dans cet appartement.

Des devis seront à faire établir pour le prochain conseil municipal.

• Logement communal: annulation d'un loyer à Mme RATTE Louane

Mme le Maire explique la situation de Mme RATTE Louane locataire d'un logement communal au 4 rue de l'Eglise. Le poêle à granulés installé dans le logement dysfonctionne depuis 1 semaine et il y a déjà eu auparavant de nombreux problèmes avec ce pôle. La société chargée de l'entretien du poêle (et qui est déjà intervenue sur ce poêle) ne pourra pas venir avant mi mars. Xavier LIDOINE qui a déjà fait de nombreuses démarches avec la société en charge de l'entretien du poêle, va rechercher une autre société et demander une intervention rapide.

En raison de ce dysfonctionnement et des précédents incidents, dans la mesure où la commune n'a pas de solution de relogement pour Mme RATTE Louane, Mme le Maire propose d'annuler le loyer du mois de mars 2022 pour Mme-RATTE Louane, pour un montant de 342,81 € (montant suite révision loyer de janvier 2022).

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, accepte l'annulation du loyer du mois de mars 2022 d'un montant de 342,81 €.

• PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS :

• <u>Mise en valeur du patrimoine castelmontois : demande de subvention au titre du Plan Avenir Montagne :</u>

Mme le Maire explique le programme détaillé des travaux envisagés pour la 1ere phase du projet de mise en valeur du patrimoine castelmontois (2022-été 2023).

Elle propose de déposer pour cette première phase une demande de subvention à l'Etat au titre du plan Avenir Montagne, mis en place dans le cadre du Plan de Relance de l'économie.

Elle rappelle que la commune de MONTROND LE CHATEAU fait bien partie des communes listées dans le MASSIF DU JURA, et donc éligible aux aides du Plan Avenir Montagne.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Nature des travaux	Délais mise en oeuvre	Devis HT	Devis TTC	Aide Plan Avenir HT Montagne (80%)	Autofinancement HT commune (20%)
Bûcheronnage pour coupe arbres dépérissant et/ou situés à 3 mètres du mur d'enceinte du château	Été 2022 (par temps sec vu le terrain marneux)	11 150	12 265	8 920	2 230
Terrassement pour création de la piste forestière et réalisation places de stationnement gouffres	Mai/Juin 2022	19 000	22 800	15 200	3800
Explore game aventure	Sept 22 à avril 23	35 000	42 000	28 000	7 000
Signalétique directionnelle, panneaux accueil, poteaux avec QRCODES, panneaux d'information	Sept 22 à avril 23	9 172	11 006	7 337	1 834
3 plateformes de contemplation des gouffres, barrière en acacia en dessous des pelouses marneuses	Automne 2022	35 410	42 492	28 328	7 082
Prestation archéologue pour suivi réalisation piste forestière	Mai/Juin 22	5 001	6 001	4 001	1 000
TOTAL		114 733	136 564	91 786	22 947

Mme le Maire explique que le plan de financement a été finalisé suite aux observations formulées par les habitants qui ont participé à la réunion publique concernant le projet de mise en valeur du patrimoine le 9 février dernier. Environ 30 participants étaient présents et ont travaillé sous forme d'ateliers.

Lors de ces ateliers d'échanges avec les habitants, il a été décidé de mettre en place une commission communale Culture et Patrimoine ouverte à tous les habitants/ associations volontaires pour aider la municipalité dans ce projet.

Une première commission sera organisée au mois de mai, à la salle des fêtes, toujours sous forme d'ateliers participatifs.

Le diaporama complet explicatif du projet sera mis en ligne sur le site internet de la municipalité.

Les explications de Mme le Maire entendues, le conseil Municipal, **par 13 voix**, approuve le plan financier et autorise Mme le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du commissariat de massif du Jura au titre du plan Avenir Montagne.

4) SRPI: Vente de terrain par le SRPI à la Commune des Monts Ronds pour leur projet de micro-crèche communale

Mme le Maire explique le projet de création d'une micro-crèche communale par la commune nouvelle des Monts Ronds. Pour cela, la commune des Monts Ronds souhaite acheter au SRPI un terrain de 2500 m² pour y établir la micro-crèche.

Mme le Maire rappelle la délibération n°2021/07-09-09 par laquelle la municipalité de Montrond le Château avait proposé que ce projet de micro-crèche soit porté par le SRPI.

Considérant le choix de la commune des Monts Ronds de porter seule le projet de micro-crèche, que cette micro-crèche répond également a un besoin pour les habitants de Montrond le Château, Mme le Maire propose de donner un avis favorable pour la vente par le SRPI du terrain demandé par la commune des Monts Ronds sous les conditions suivantes :

- Vente au prix d'achat du terrain par le SRPI en 2005, soit 6,10 euros du m², avec ajout des frais de notaire liés à cette acquisition rapportée au m² acquis, soit un prix à 6,26 € le m².
- Prise en charge des frais de notaire et de géomètre liés à la vente projetée par la commune nouvelle des Monts Ronds.
- Inscription dans le règlement de la future micro-crèche d'un critère lié à la priorité donnée aux enfants résidant dans les 2 communes membres du SRPI.
- Validation du projet de la division parcellaire par le SRPI en amont de la division

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, **par 13 voix**, donne un avis favorable pour la vente par le SRPI du terrain demandé par la commune des Monts Ronds sous les conditions énumérées ci-dessus.

5) <u>RÉUNION PUBLIQUE SUR LE FONCIER LE 15 MARS</u>: la réunion est reportée à une date ultérieure.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Démission de Mme Aline DOS SANTOS

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu par courrier la lettre de démission de Mme Aline DOS SANTOS qui démissionne pour raisons personnelles. Cette lettre a été transmise comme le prévoit la procédure à M. le Préfet du Doubs. Le Conseil Municipal est désormais composé de 13 membres.

- Calendrier commission communale des impôts directs et commission électorale :

La commission des impôts directs aura lieu le 22/03/22 à 20h 30.

La commission électorale aura lieu le vendredi 18 mars 2022 à 18 h 30 en mairie

Le prochain conseil se réunira le mardi 8 mars 2022 à 20 h 00 Séance levée à 23 h 45

> Angèle PRILLARD Le Maire

Numéro de délibération	Objet				
DCM n° 2022/28-02-01	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption				
DCM n° 2022/28-02-02	Contrat de réservation parcelle communale ZH n°294 pour M. HERZ Thomas				
DCM n° 2022/28-02-03	Logement communal: annulation d'un loyer à Mme RATTE Louane				
DCM n° 2022/28-02-04	Mise en valeur du patrimoine castelmontois : demande de subvention Plan Avenir Montagne				
DCM n° 2022/28-02-05	Vente de terrain par le SRPI à la Commune des Monts Ronds pour leur projet de micro-crèche communal				
DCM n° 2022/28-02-06	Vote des comptes de gestion et administratif 2021				
DCM n° 2022/28-02-07	Vote des budgets 2022, Général et Assainissement				
DCM n° 2022/28-02-08	Affectation des résultats budget assainissement 2021				
DCM n° 2022/28-02-09	Affectation des résultats budget général 2021				
DCM n° 2022/28-02-10	Admission en non-valeur budget assainissement				

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie	Absente	PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	Absent
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne	·	PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	

